



Munich Personal RePEc Archive

**Crop insurance in the Sahel:
dissemination challenges in the face of
farmers' livelihood security strategies in
Burkina Faso**

KOLOMA, YAYA

ISTOM, AFDB

2022

Online at <https://mpra.ub.uni-muenchen.de/112834/>
MPRA Paper No. 112834, posted 22 Apr 2022 13:50 UTC

L'assurance récolte au Sahel, des difficultés de diffusion face aux stratégies de sécurisation des moyens d'existence des agriculteurs au Burkina Faso ¹

Yaya KOLOMA

Research Consultant, AFDB and Chercheur associé à ADI-Suds-ISTOM (Angers- France)

Résumé :

Depuis son introduction en 2011, l'assurance récolte au Sahel (ARS), apparue comme une innovation pratique en Afrique de l'Ouest peine à se diffuser au Burkina Faso. En tant que dispositif assurantiel indiciel, elle est censée sécuriser le financement agricole et préserver le revenu des agriculteurs en minimisant le risque de décapitalisation en cas de sécheresse. Sa portée semble très limitée après plus de 9 années de diffusion. En effet, la souscription reste faible, en dessous de 10% de la population ciblée. Cette faible portée trouve en partie son explication dans le faible apprentissage local et social montrant aussi bien la difficulté des promoteurs locaux à maîtriser et à diffuser le produit auprès des agriculteurs qu'une méfiance de ces derniers, s'expliquant par une espérance de gain considérée comme trop aléatoire, surtout comparée à des dispositifs plus communs et mieux maîtrisés. Bien que certains agriculteurs se soient intéressés, rares sont ceux qui comptent uniquement sur ce dispositif pour sécuriser leurs céréales. La confiance en des instruments mieux maîtrisés comme l'épargne animale, la diversification des activités y compris celles non-agricoles, l'épargne monétaire, les systèmes de stockage des récoltes, le salariat agricole, entre autres, explique cette portée limitée et s'inscrit dans une logique plus large de sécurité alimentaire et de résilience face aux aléas multiples, pas seulement climatiques.

Mots-clés : Assurance agricole, crédit agricole, petits exploitants agricoles, Burkina Faso

Abstract: Crop insurance in the Sahel: dissemination challenges in the face of farmers' livelihood security strategies in Burkina Faso

Since its introduction in 2011, crop insurance in the Sahel (CSI), which appeared as a practical innovation in West Africa, has been struggling to spread in Burkina Faso. As an index-based insurance scheme, it is expected to secure financing for agriculture and preserve farmers' incomes by minimizing the risk of decapitalization in case of drought. After more than 9 years of dissemination, its scope seems very limited. Indeed, the subscription rate remains low, below 10% of the target population. This limited reach can be explained in part by the low level of local and social learning, which reflects both the difficulty of local promoters in mastering and disseminating the product to farmers, and their mistrust, which can be explained by the fact that the expected gain is considered too uncertain, especially compared to more common and better mastered systems. Although some farmers have expressed interest, few rely solely on this system to secure their grain. The use of better controlled instruments such as animal savings, activities diversification, including non-agricultural activities, monetary savings, and crop storage systems explains this limited scope and is part of a broader approach to food security and resilience in the face of multiple hazards, not only climatic ones.

Keywords: Agricultural insurance, agricultural loan, smallholders' farmers, Burkina Faso

Classification JEL : Q120, Q140, G21, G22

¹ Je tiens à remercier l'ISTOM, à travers son directeur de la recherche Marc Oswald pour l'appui-conseil, et les anciens étudiants et stagiaires, Gabriel Neyra et Wadji Bassena Diedhiou pour leur travail de collecte de données sur le terrain.

1. Introduction

L'adoption, c'est l'acte de consentir, d'accepter avec approbation, avoir un accueil favorable d'une nouveauté, de s'approprier quelque chose, de nouvelles idées, de nouveaux produits, de nouvelles formes organisationnelles, de nouvelles pratiques provenant d'une autre source. Cet accueil favorable va dépendre de la façon dont le nouveau produit est formulé et diffusé auprès d'une population cible. En contraste avec cette définition classique, l'apparition de l'assurance récolte au Sahel (ARS)² en 2011, en Afrique de l'Ouest, si elle a été saluée par un certain nombre d'acteurs, notamment des institutions financières comme novatrice, elle n'a pas encore confirmé tous les espoirs placés en elle. C'est un programme d'assurance agricole indiciaire qui cherche à soutenir les agriculteurs dans la prévention contre les effets de l'aléa climatique (sécheresse) auquel ils sont souvent exposés. Après avoir souscrit l'assurance par le paiement d'une cotisation (la prime), en cas de sécheresse avérée, la compagnie d'assurance doit rembourser tout ou partie du crédit agricole de campagne contracté auprès d'institutions de microfinance (IMF) ou d'agrégateurs partenaires, et s'il en reste, le reliquat est versé aux producteurs (Koloma, 2016). En réalité, ce dispositif vient pour couvrir le risque de défaut de paiement des exploitants agricoles résultant d'une crise de sécheresse pouvant provoquer une baisse de rendement de maïs. Il ne couvre pas la valeur réelle des pertes liées à l'aléa identifié.

Deux objectifs hypothétiques fondent le développement de ce produit financier en Afrique de l'Ouest³. D'une part, il s'agit de sécuriser le financement fait à l'agriculture notamment aux petits exploitants agricoles et d'inciter les institutions de financement (IF) à s'engager davantage (protection du portefeuille de crédit agricole de campagne). De l'autre, l'assurance devrait non seulement aider à préserver le revenu des agriculteurs tout en minimisant le risque de décapitalisation en situation de sécheresse, surtout dans le cas où l'assurance et le crédit sont liés, mais aussi pousser les agriculteurs à demander davantage de crédit pour théoriquement investir plus dans les activités agricoles. Après plus de 9 années de diffusion du produit sous diverses formes, le constat est le suivant : le taux de souscription directe reste faible, en dessous de 10% de la population ciblée, montrant ainsi toute la difficulté de sa diffusion (Koloma, 2016). On peut alors se demander *pourquoi une telle situation, malgré les bienfaits supposés*

² L'assurance récolte au Sahel (ARS) a été développée par Planet Guarantee (une société de courtage, filiale du Groupe Planet Finance) dans le cadre du programme Global Index Insurance Facility (GIIF). L'ARS a été expérimentée pendant la campagne agricole 2011-2012 pour couvrir le risque de sécheresse sur le maïs.

³ Sur un plan pratique, l'assurance indiciaire est considérée comme un outil novateur censé avoir de nombreux avantages : simplicité du contrat, facilité de mise en place, coûts administratifs faibles, réduction des problèmes d'information pouvant conduire aux situations de sélection adverse ou d'aléa moral (Fuchs and Wolff, 2011).

de l'ARS ? Quels sont les éléments qui permettent d'appréhender ce niveau de souscription et qui tendent à expliquer une telle difficulté de diffusion de l'assurance récolte ?

Nous essayerons d'apporter quelques éléments de réponses au travers de quelques enseignements tirés de l'expérience de certains producteurs assurés et non assurés rencontrés au Burkina Faso et du croisement des informations issues de la revue bibliographique. En adoptant une démarche qualitative, nous nous appuyons brièvement à la fois sur des éléments théoriques empruntés aux théories de l'innovation, de l'approche évolutionniste ou de cycle de vie des produits mais aussi sur l'analyse des stratégies de gestion de risques pour analyser les questions formulées. Pour cela, nous utiliserons en bonne partie des données recueillies dans différents villages dont Dandé⁴, Lah, Tikan, Pondou entre 2012 et 2015⁵ auprès de producteurs membres et non membres des institutions de microfinance de MECAP dans la région de Bobo Dioulasso et de l'APFI (ex CVECA BM) dans la partie Boucle du Mouhoun. Quelques caractéristiques de ces caisses sont énumérées dans le tableau 1 suivant :

Tableau 1 : Caractéristiques globales de la couverture ARS de l'APFI en 2015

	Nombre d'assurés	Montant crédit assuré (FCFA)	Prime (FCFA)	Surface assurée (Ha)
Ensemble 9 CV	359	30 275 000	3 269 700	513
Tikan	15,3%	22,6%	22,6%	13,3%
Lah	18,1%	22,0%	22,0%	23,8%
Poundou	20,3%	11,1%	11,1%	17,5%
Ensemble 3 CV	53,8%	55,6%	55,6%	54,6%

Source : SIG APFI, calcul de l'auteur.

Dans le village de Dandé, nous avons administré un questionnaire, semi directif, auprès de 20 producteurs assurés et 19 producteurs non assurés. Dans le village Lah, 36 producteurs assurés de longue durée et 32 producteurs nouvellement assurés ont été sondés. A Tikan, une trentaine d'agriculteurs ont été enquêtés. En plus de ces échanges, des discussions informelles et des périodes d'observation, du fait d'une immersion dans les villages, ont pu être observées. Ici,

⁴ Nous n'avons pas reporté les informations de Dandé, car une année après l'implémentation du produit en 2011, l'accord de partenariat de Planet Guarantee avec la caisse partenaire a été rompu pour, entre autres, différence de compréhension et gestion du dispositif.

⁵ Trois passages (1 par village : 1 passage à Dandé en 2012, 1 passage à Lah en 2013 et un passage à Tikan en 2015). Les données sur la caisse de Pondou sont plutôt à l'échelle de la caisse qu'à celle des ménages agricoles.

nous ne reviendrons pas sur les cas individuels en termes d'analyse. Nous procéderons à présenter des tendances observées au sein des villages.

Notre hypothèse principale suggère que les objectifs assignés à l'ARS dans les villages sont relativement plus restreints que ceux des ménages agricoles eux-mêmes qui ont une vision plus holistique de leurs besoins notamment en matière de sécurisation des moyens d'existence, en particulier de leurs productions agricoles céréalières et non céréalières. Ainsi, directement ou indirectement, l'ARS rentre en compétition avec les mécanismes d'auto-assurance multiformes existants et sa diffusion dépendra à la fois de la capacité des agents à la diffuser auprès des ménages agricoles et de la perception que ces derniers auront vis-à-vis du nouvel instrument de gestion des risques.

Nous discuterons de cette hypothèse, successivement, par la présentation du cadre théorique et analytique, de la portée de l'ARS et des éléments empiriques perçus d'explication de l'état de diffusion actuelle.

2. Cadre théorique et analytique

« L'innovation est avant tout un processus. Pour devenir innovation, l'invention peut passer d'abord par une phase d'incitation, puis d'appropriation et enfin d'institutionnalisation qui transforme les pratiques par l'établissement de règles » (Alter, 2000). Dans le cas de l'assurance récolte indicielle, ce processus apparaît à la fois long et fastidieux, ce quels que soient le contexte, la volonté et le niveau d'implication des principaux acteurs (concepteurs-développeurs du produit, compagnies d'assurance, partenaires techniques et financiers, l'Etat, producteurs). Il se traduit par des années de tâtonnement et de remise en question, et interpelle aujourd'hui sur la durée la motivation des différents acteurs, à commencer par les promoteurs et la population cible dont les besoins en mécanismes de gestion de risques sont connus. Au Burkina Faso, cette assurance, totalement nouvelle pour les praticiens et les paysans, cherche à intégrer des systèmes sociaux au sein desquels sont présents des mécanismes d'auto-assurance multidimensionnels. Elle est appelée à produire des effets sur les pratiques et la performance des producteurs, par conséquent sur les comportements des acteurs. Mais pour qu'elle ait des effets, il faudrait que cette assurance se diffuse et que les populations ciblées s'en approprient.

L'analyse économique s'est longuement intéressée à la façon dont se fait la diffusion auprès de cette population, comment la population perçoit l'arrivée d'un nouveau produit, d'une nouvelle technique ou comment la population fait l'expérience de nouvelles pratiques. Dans cette

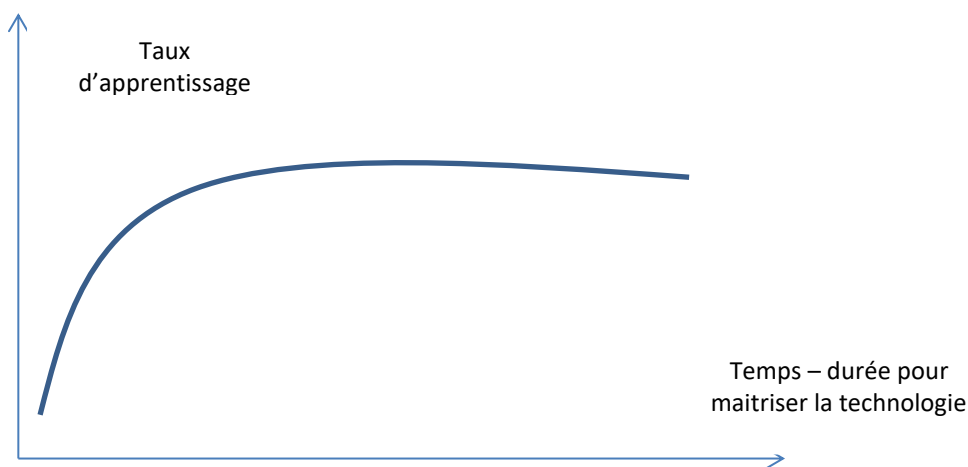
considération, l'approche évolutionniste s'intéresse à l'analyse des réactions d'une population donnée à savoir les unités de production dans un système social désormais perturbé où ces derniers ont le choix entre conserver les pratiques conventionnelles d'auto-assurance ou adopter de nouvelles. Le premier problème qui apparaît est celui de l'apprentissage local et social. L'apprentissage local concerne les praticiens, ceux-là censés développer et diffuser le produit. Ce sont pour la majorité des institutions financières (IF) mais aussi des agrégateurs comme des vendeurs d'intrants agricoles. Se pose alors la question, comment les IF présentes au sein des villages s'approprient la nouvelle technologie et comment arrivent-elles à la diffuser ? Considérées comme des canaux de distribution, l'arrivée de l'assurance va d'abord impacter les IF appelées à promouvoir le produit et son dispositif auprès des potentiels assurés. Pour y parvenir, tout dépendra de leur capacité d'apprentissage et d'auto-organisation. Pour la théorie évolutionniste, les interactions permanentes entre agents (terrain et responsables des IF) et les agriculteurs sont au cœur de leur approche de diffusion de l'assurance, ces agents sont des sujets "évolutifs" dans un sens où, avec l'absence supposée de « principe de rationalité », leurs comportements se construisent au cours des apprentissages qui se produisent à la fois avec les développeurs de produits assuranciers, leur responsable hiérarchique et surtout avec les agriculteurs et groupes d'agriculteurs. Les interactions et apprentissages qui ont lieu induisent divers comportements et impliquent des équilibres multiples et perceptions vécues ou abstraites dont certaines vont nuire à la diffusion de l'assurance.

Au niveau social, de l'autre côté, c'est la propension des exploitants agricoles et leurs unités de production à apprendre suffisamment pour adopter la nouvelle assurance qui est questionnée. Trois situations peuvent se présenter : 1) un apprentissage voulu mais lent compte tenu d'un ensemble de facteurs (niveau d'éducation, choix de la personne la plus appropriée de l'unité de production, temps pour assister aux réunions de sensibilisation, vulnérabilité économique et financière, etc.) ; 2) un apprentissage lent compte tenu de la méfiance vis-à-vis du nouvel outil et des agents chargés d'informer, de sensibiliser, de vendre les polices d'assurance et d'indemniser les producteurs en cas de sinistre ; 3) un apprentissage non voulu dans la mesure où les agriculteurs ont une préférence pour la liquidité à court terme et optent pour les outils conventionnels socio-locaux de gestion de risques dont leurs réseaux sociaux au sein desquels sont présents des systèmes d'assistance mutuelle et de solidarité. Ainsi, la stratégie de sécurisation des moyens d'existence dépasse le cadre de la « simple » assurance contre les risques associés à l'aléa climatique « la sécheresse » contre les céréales.

La prépondérance d'une des 3 situations sur les autres va permettre non seulement de questionner l'adoption du produit promu et sa viabilité au sein des communautés rurales et agricoles mais la façon dont ce mécanisme assurantiel s'intègre dans les stratégies anti-risques des ménages agricoles.

L'appréhension de la perception, du comportement et des préférences des agriculteurs vis-à-vis du produit se fait dans la durée. Comprendre ainsi que le temps du praticien n'est pas systématiquement le même que celui des producteurs. C'est pour cela, on peut s'intéresser brièvement à la théorie du cycle de vie du produit qui permet d'apprécier de façon hypothétique l'intérêt et la portée d'un tel produit en s'appuyant non plus seulement sur le temps, très aléatoire et variable selon les villages et les zones économiques, mais aussi sur le taux de croissance pour caractériser le rythme de diffusion/adoption d'un produit. En accord avec ce dernier principe d'évaluation du rythme de la diffusion, on peut supposer en approximant que le taux d'apprentissage correspond ou peut être caractérisé par le taux de variation à la fois du nombre d'assurés et du taux de prise de l'assurance.

Figure 1 : Temps théorique d'apprentissage et diffusion de l'assurance



Source : auteur

La figure 1 ci-dessus réintroduit la nécessité de l'apprentissage local et social de la nouveauté chez les agriculteurs. Par le biais de l'apprentissage par utilisation (Learning by using ou learning by doing) ou de l'apprentissage partagé au niveau social, le niveau de prise d'assurance doit augmenter avec le temps, la durée nécessaire aux paysans de comprendre le nouveau dispositif et de l'adopter. Un taux de prise d'assurance élevé suppose un niveau important d'acquisition des connaissances, voire une grande rapidité d'acquisition, et un niveau faible signifie une vitesse beaucoup moins élevée d'apprentissage. Cette lecture est dépendante de la

trajectoire associée au taux de croissance. Celle-ci peut connaître une hausse progressive voire une tendance haussière très forte et très rapide pendant un certain temps ou non avant d'éprouver un déclin à la suite d'une saturation ou d'une stagnation rapide liée à des événements particuliers qui ont eu lieu dans les villages. Néanmoins, le graphique traduit différents temps d'apprentissage dont le rythme hypothétique de croissance tend à décélérer sur le moyen terme.

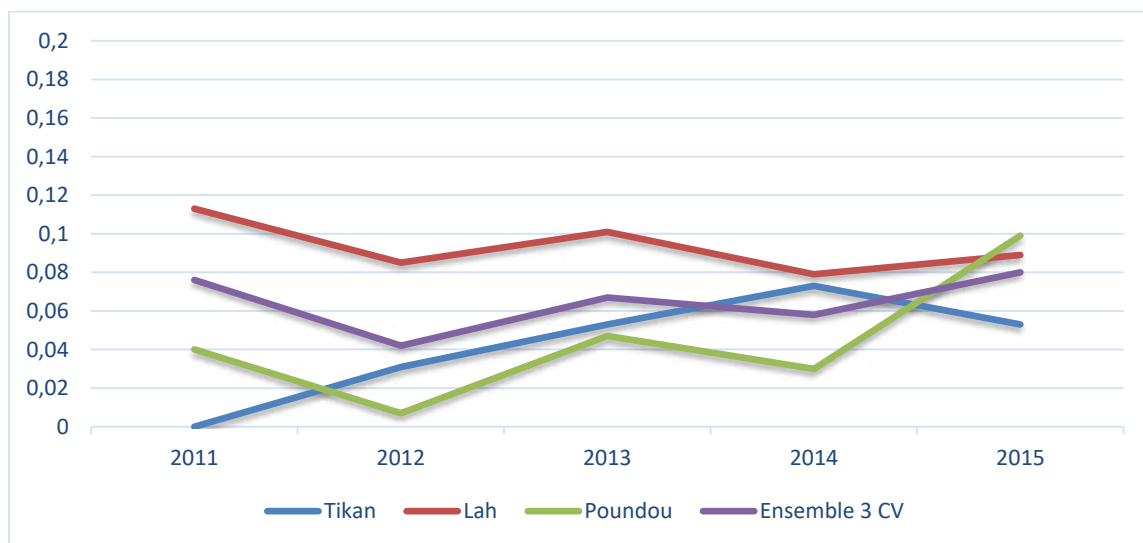
Ces cadres théoriques présentés ci-dessus orientent notre analyse sur la nécessité de considérer différents paramètres pour apprécier la viabilité et la stabilité du processus du dispositif ARS caractérisées par des phénomènes structurels tant sociaux, socio-anthropologiques qu'économico-incitatifs.

3. La faiblesse et la fragilité de la diffusion de l'ARS dans les villages, caractéristique d'un apprentissage difficile

3.1. La faiblesse et la fragilité de la diffusion de l'ARS dans les villages.....

L'analyse des données issues de nos recherches sur le terrain tend à suggérer une avancée fragile et incertaine de l'ARS dans nombre de villages au Burkina Faso (Figure 2). Si nous considérons des agriculteurs ciblés par le canal des institutions de microfinance (IMF) en milieu rural, bien que nous observions une tendance générale haussière dans les 3 villages (Lah, Poundou et Tikan), le taux de souscription reste relativement et tendanciellement bas, oscillant entre 5 et 10% selon les zones en 2015.

Figure 2 : Evolution du taux de souscription de l'ARS dans des caisses villageoises APFI au Burkina Faso



Source : Calcul auteur à partir des données issues du SIG APFI (Koloma, 2016)

L'évolution de la courbe du taux de souscription de l'assurance dans les différents villages ainsi que la tendance globale perçue dénotent toute la difficulté de diffusion de l'ARS, marquée par un processus à la fois haussier et baissier du taux de souscription, donc une tendance fortement erratique. Du point de vue de la théorie du cycle de vie, cela signifie que l'ARS connaît une difficulté de diffusion, qui se ressent dans la tendance irrégulière et pose le problème de l'incitation des agriculteurs à s'assurer, et d'appropriation du nouvel dispositif qui apparaît peu attrayant a priori.

Ces résultats sont confirmés par les récentes données actualisées provenant de Planet Guarantee (PG)⁶ auxquelles ont eu accès Stoppa et Dick (2018) pour OXFAM. Si le nombre d'agriculteurs ayant souscrit l'assurance maïs-céréales a globalement augmenté de 194 assurés en 2011 (année de la phase pilote) à 2 254 assurés en 2017 (tableau 2), la Fédération des Professionnels Agricoles du Burkina (FEPA-B⁷) a vu un déclin rapide du nombre d'assurés membres de cette fédération. Le nombre d'assurés lors de la phase pilote pour la FEPA-B était estimé à 150 agriculteurs lors de la campagne 2011-2012. Si une forte croissance a été observée en 2012-2013 par rapport à 2011-2012, le nombre d'assurés a drastiquement chuté à partir de 2013-2014 conduisant à une absence totale de souscription chez les membres de la FEPA-B en 2017 (Stoppa et Dick, 2018). Cette statistique contraste avec l'enthousiasme du président de la FEPA-B, qui prévoyait une souscription de 5 000 membres en 2013 grâce à une expérience réussie et la diffusion d'informations auprès des 200 000 membres de sa fédération (Spore, 2013). Comparé au niveau estimé du nombre d'exploitations agricoles au Burkina Faso, il est difficile de se féliciter de la diffusion de l'assurance agricole dans ce pays. En plus, les chiffres globaux ne montrent pas suffisamment toute la diversité de situations intervenant dans les villages qui interroge la portée réelle de l'ARS, après des années de promotion du produit (Koloma, 2016). En lien avec la théorie du cycle de vie des produits, au niveau global, on remarque que le rythme de croissance du nombre d'assurés a décéléré fortement et rapidement après seulement 3 ans de promotion de l'ARS sans pour autant atteindre les objectifs chiffrés souhaités. Ce qui signifierait aussi que les expériences n'ont pas été très concluantes, n'ayant pas laissé le temps aux agriculteurs de l'expérimenter.

⁶PG est la structure chargée de la conception du produit d'assurance et de la diffusion de l'ARS. C'est une société de courtage d'assurance et de réassurance et fait partie du groupe Planet Finance. L'assurance récolte au Sahel est développée dans le cadre du programme Global Index Insurance Facility, un fonds fiduciaire multi-donateurs qui soutient le développement et la croissance des marchés locaux pour l'assurance basée sur un indice météo et des catastrophes dans les pays en développement.

⁷ Cette fédération a signé une convention avec Planet Guarantee.

Tableau 2 : Nombre d'assurés et taux de croissance de l'ARS au Burkina Faso entre 2011 et 2017

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de croissance							
FEPAB	150	534	378	289	220	216	0
	*	*	-29,2%	-23,5%	-23,9%	-1,8%	-100,0%
Ensemble zone PG	194	806	1507	1783	1998	2113	2254
	*	315,5%	87,0%	18,3%	12,1%	5,8%	6,7%

Source : Stoppa et Dick (2018) pour OXFAM

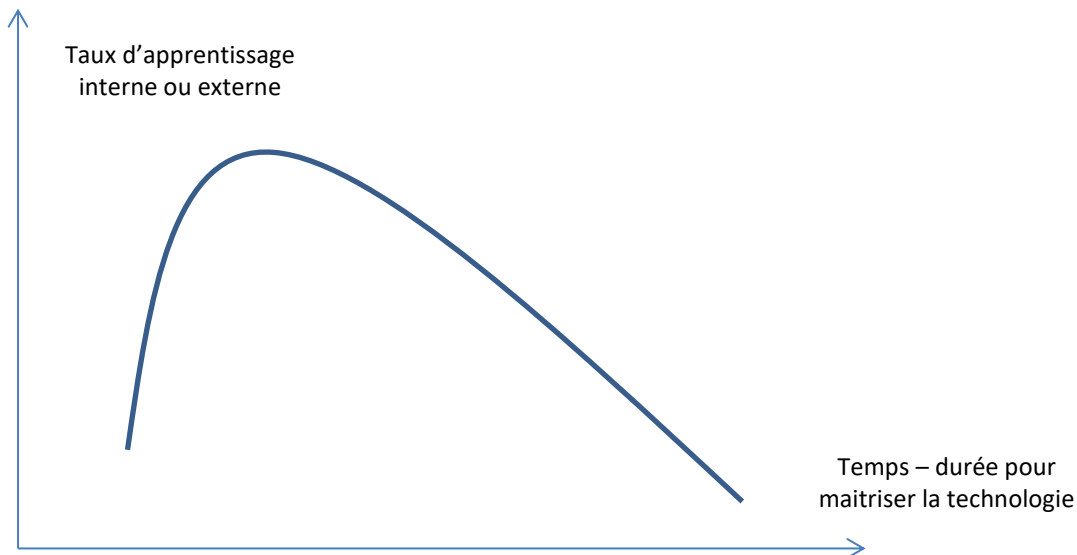
3.2. ...Caractéristique d'un apprentissage difficile dans les villages

La tendance erratique du taux de souscription de l'assurance des ménages agricoles est caractéristique à la fois de la difficulté de la diffusion du produit et surtout d'un apprentissage difficile dans les communautés. En effet, la diffusion de l'ARS surtout lors des deux premières années d'après la phase pilote s'est faite à travers des agriculteurs que nous pouvons qualifier d'« adopteurs précoces » qui tendent généralement à sous-diffuser ou à sous-adopter les technologies faute d'en appréhender eux-mêmes tous les avantages (de Janvry et al., 2015), parce qu'étant face à une nouveauté à laquelle ils n'ont pas été suffisamment formés et sensibilisés. Cela concerne tant les agents agrégateurs ou IMF censés mener la diffusion du produit que les agriculteurs eux-mêmes parmi lesquels on cherche à identifier les meilleurs points d'entrée pouvant faciliter la diffusion du produit. Cette logique est liée à la recherche d'une forme d'efficacité économique ayant pour but d'économiser les coûts de transactions dans des contextes où les asymétries informationnelles et les défaillances liées au marché sont très fortement présentes. Dès lors, la rationalité des agents concepteurs et diffuseurs de l'ARS est de concentrer leurs efforts sur des organisations ou des agents économiques qui peuvent constituer des pôles de liaison dont les effets vont s'opérer au travers d'arrangements institutionnels alternatifs permettant de minimiser des coûts.

Dans le cas de l'ARS, le point d'entrée FEPA-B comme pôle de liaison et de diffusion n'a pas été performant, l'incidence sur la diffusion apparaît très modeste comme l'indiquent les données du tableau 1. La diversité des agriculteurs et l'hétérogénéité des conditions d'existence participent de cette faible diffusion. D'une insuffisance d'apprentissage des points d'entrée à une difficulté de diffusion auprès des autres agriculteurs, l'assurance ARS reste confinée dans sa phase de lancement dans une perspective théorie du cycle de vie. Elle résume la difficulté de passer de la phase d'incitation à la phase d'appropriation. Les modalités autour de cette assurance, les expériences vécues par certains agriculteurs comme points d'entrée et la mobilisation des autres stratégies de sécurisation des moyens d'existence, sont des facteurs peu

incitatifs et limitatifs pour l'apprentissage au niveau local et social. Ils traduisent assez bien l'allure de la courbe de la figure 3 avec la chute brutale du nombre de souscription de l'assurance chez les paysans membres de la FEPA-B en très peu de temps voire du faible niveau de souscription d'ARS par les agriculteurs ciblés, autour de moins de 10%, dans les trois villages indiqués.

Figure 3 : Forme de la courbe observée dans le cas de la FEPA-B



Source : auteur

4. Des éléments d'explication de la difficulté d'apprentissage local et social de l'ARS

Les éléments d'explication de la difficulté d'apprentissage local et social dont les conséquences sont la faible diffusion de l'ARS au sein des communautés dans les villages sont nombreux. D'un point de vue social, comme formulé dans le cadre théorique, considérant le cas des zones que nous avons visitées au Burkina Faso, trois principales situations synonymes de contraintes spécifiques ont été observées conditionnant la capacité d'apprentissage au niveau local et social.

4.1. Des agriculteurs intéressés mais limités par plusieurs facteurs

Dans les villages, certains producteurs se montrent intéressés par le produit proposé mais sa prise voire son adoption est contrainte en partie à cause des transactions intrafamiliales pour désigner la personne idéale qui puisse jouer un rôle de relais entre l'unité de production et l'institution chargée de promouvoir l'assurance au niveau des villages. En plus du temps dédié à l'identification de cette personne, le niveau faible d'alphabétisation (école occidentale) constitue un autre facteur limitant pour la compréhension de tous les éléments de la police d'assurance et du dispositif de déclenchement des indemnités. Un bon niveau

d'alphabétisation aide à la prise de décision notamment en ce qui concerne le choix de la souscription de l'assurance. C'est la raison pour laquelle du fait du caractère nouveau de l'assurance dans les villages, des unités de production agricole souscrivant l'assurance tendent à privilégier la personne adulte la plus alphabétisée pour mener des transactions avec les structures de promotion. Dans cette phase, la personne choisie participe au sein d'un réseau d'acteurs à travers lequel le partage d'information et l'interconnaissance sont déterminants dans l'accès aux services financiers, dont le crédit et l'assurance agricole, grâce à la confiance acquise auprès des promoteurs des services en question.

Autres éléments handicapants, la contrainte de temps pour assister aux réunions de sensibilisation et de vente de l'assurance ARS (qui ont lieu généralement au début de la campagne agricole) et la vulnérabilité économique et financière de nombre de producteurs intéressés. Ces facteurs pour beaucoup participent comme un frein au processus d'apprentissage local et social de l'assurance agricole notamment par les paysans. Ce qui suppose qu'un groupe particulier de producteurs est amené à souscrire l'assurance, induisant de fait un intérêt pour les responsables développeurs et diffuseurs de l'assurance de cibler ce groupe spécifique d'assurés potentiels.

4.2. Des agriculteurs méfiants, attendent d'apprendre des expériences des autres

Pour la deuxième situation, un apprentissage est difficile dû à la méfiance vis-à-vis du nouvel outil et des agents chargés à la fois de la sensibilisation, de la vente des polices d'assurance et de l'indemnisation des producteurs en cas de sinistre. En effet, la plupart du temps les nouveaux projets arrivant dans les villages⁸ tentent de s'appuyer sur des canaux déjà existants dans les villages et supposés appréciés par bon nombre de villageois afin d'atteindre leur but. A travers ces canaux, des hommes et des femmes connus pour disposer d'un capital social non négligeable sont repérés. Ces personnes ont souvent fait leur preuve et obtenu la confiance des villageois pour être introduits auprès des potentiels partenaires externes. Ainsi, autour des projets se forme alors un réseau d'agents, responsables des structures de promotion de l'ARS et grands agriculteurs ou agriculteurs aisés, considérés comme déterminant pour diffuser de nouvelles idées, de nouveaux produits en espérant un accueil favorable.

Toutefois, dans la phase de sensibilisation et d'incitation à la prise de l'assurance, tous les producteurs ne sont pas prêts à souscrire automatiquement l'assurance. Certains prennent leur

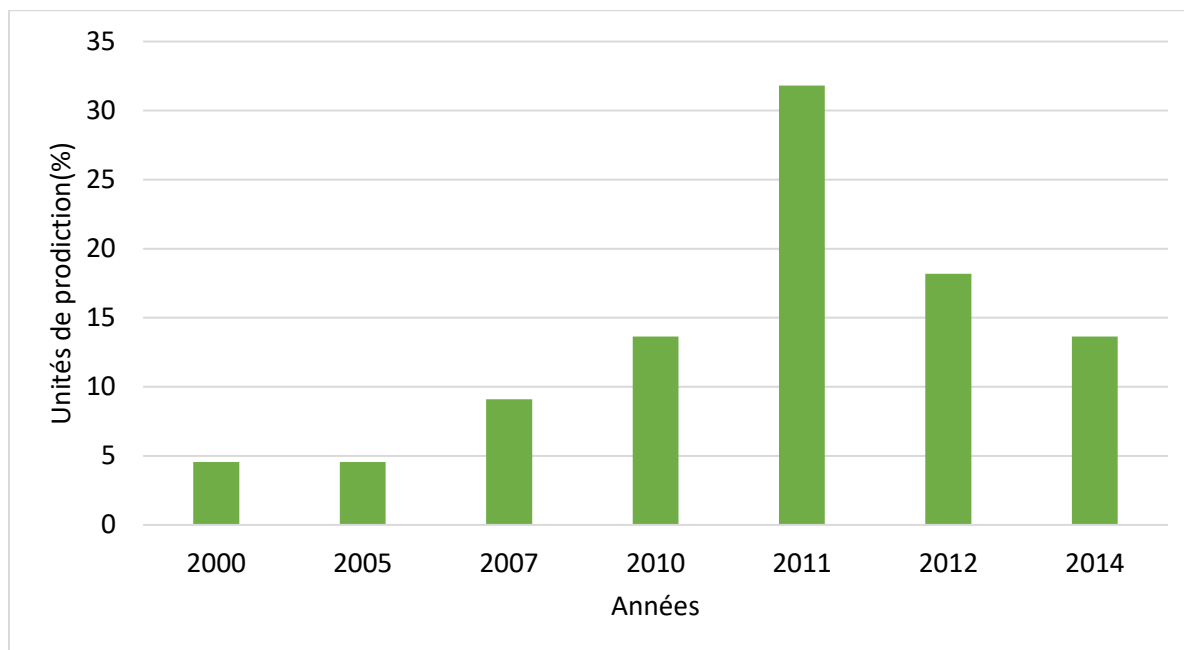
⁸ Cette hypothèse n'est pas propre seulement à l'assurance récolte.

temps pour bien apprécier le nouveau produit soit en s'informant davantage sur les bénéfices du nouvel outil, en observant les comportements des agents chargés d'informer, de promouvoir et de payer les indemnités en cas de sinistre, soit en attendant d'apprendre des expériences des autres qui ont testé le produit. C'est d'ailleurs ce que rappelle l'idée de « *la force par l'exemple* » que soulignent respectivement Sébastien Weber (ex. Directeur de projet à Planet Guarantee) et Olivier Laboue, président de PlaNet Guarantee : « *l'agriculteur africain a globalement peu confiance dans l'assurance. Ils ont le sentiment – assez justifié par ailleurs – que les produits d'assurance sont développés pour les citadins des classes moyennes et supérieures, à savoir les salariés.... “Si vous développez un produit qui correspond à leur risque et à leur capacité contributive et financière, ils sont intéressés. Mais, malgré tous les beaux discours de l'assurance, ils n'y croiront que lorsque qu'un sinistre d'un cousin ou d'un ami sera remboursé”* » (Spore, 2013). La croyance des agriculteurs aux produits est déterminée non seulement par l'expérience vécue des autres mais aussi des enseignements tirés de leur propre expérience quant au processus d'indemnisation par rapport à la survenance de la sécheresse. En effet l'expérience des autres constitue un facteur déterminant dans le choix et le renouvellement de la prise de l'assurance. Aussi, à l'instar de l'indemnisation, c'est la valeur de l'indemnisation qui influence encore plus le comportement des producteurs. C'est ce que tend à rappeler un agriculteur en affirmant que « *les gens disent que l'assurance n'indemnise pas bien, pour moi c'est une perte d'argent* ». Ce propos atteste de l'interactivité entre les différentes parties prenantes, en particulier entre agriculteurs, qui influence bien évidemment le comportement et les préférences des acteurs. Ainsi par les expériences moins réussies, personnelles ou des proches, des agriculteurs sont amenés à adopter une stratégie d'évitement de l'assurance, en matière de renouvellement ou sans parfois l'avoir vraiment essayé, ne serait-ce qu'une fois.

Dans le village de Tikan, selon nos enquêtes, en recoupant les informations recueillies auprès des agriculteurs et celles collectées au niveau du chef-lieu de département, la sécheresse n'affecte pas tous agriculteurs en même temps (figure 4). La différence d'exposition géographique aux risques peut être un facteur explicatif de différenciation et de blocage à la prise de l'assurance. Ainsi en différenciant selon le niveau d'équipement en facteur de production (matériel agricole et travail), « faiblement équipé – T1 », « moyennement équipé – T2 » « bien équipé – T3 » (Voir encadré A1 en annexes), on note que les agriculteurs dans les catégories T1 et T2, souvent victimes des risques climatiques, au lieu de prendre l'assurance pour prévenir le risque sécheresse, préfèrent contracter des prêts, financier ou céréalier, auprès

d'autres agriculteurs non affectés par la sécheresse, qui dans la grande majorité des cas seront remboursés après les récoltes futures.

Figure 4 : Années de crises de sécheresse à Tikan (2000 à 2014) et proportion des unités de production sondées affectées



Source : Auteur, à partir des données recueillies à Tikan (2015)

Ces analyses convergent avec les données du tableau 3, où l'on note une discordance entre le ressenti et la perception de mauvaises années de production (sécheresse) et le niveau des indemnités pourvues pour faire face aux sinistres. L'écart croissant entre l'expérience de mauvaises années traduites par un déficit pluviométrique élevé et un rendement faible et le niveau des indemnisations perçues par les agriculteurs consacre une des raisons critiques expliquant le peu d'intérêt pour l'assurance récolte dans certains villages.

Tableau 3 : Appréciations des producteurs des mauvaises années et indemnisations associées

Année	2012	2013	2014	2015
Mauvaises années selon les agriculteurs sujets de l'étude	Légèrement déficitaire à normale	Très déficitaire	Légèrement déficitaire	Légèrement déficitaire
Années d'indemnisation	Fortes indemnisations	Très faibles indemnisations	Faibles indemnisations	Pas d'indemnisations

Source : Stoppa et Dick (2018) pour OXFAM

Dans ce contexte, d'un point de vue local, les institutions chargées de promouvoir et de diffuser l'ARS doivent lever les doutes et les incertitudes et actionner des mécanismes qui limitent l'impact des expériences des agriculteurs assurés sur les autres paysans dans l'adoption de l'assurance. La question de la « juste » indemnisation des agriculteurs, à savoir la réduction du risque de base, est fortement espérée.

D'autres agriculteurs, au contraire, sont dans une logique rationnelle d'un processus d'apprentissage forcé du fait de la présence de nombre d'acteurs stratégiques, dont ils sont proches ou s'identifient, autour du projet de promotion de l'ARS au niveau des villages. Dans ce cas, l'assurance est comprise comme une opportunité de captation de rente de situation que d'adhésion, soit une occasion d'être bien perçu par ces acteurs stratégiques au niveau local.

4.3. Des agriculteurs qui ne sont pas vraiment intéressés adoptent des stratégies d'évitement ou de réaction

Dans le troisième cas, des agriculteurs ne se montrent pas du tout intéressés par l'ARS et donc apprendre du processus de promotion de l'assurance dans les villages ne les concerne pas. A ce sujet, ils ne font aucun effort pour s'informer de l'avènement de l'ARS dans leur village même si occasionnellement certains ont des échos du processus à travers des personnes qui viennent vers eux. Ce qui constitue vraisemblablement un apprentissage non voulu. Ces agriculteurs qui se montrent non intéressés sont pour la plupart dans une logique de crainte de perte de repère et sont hantés par l'incertitude du bénéfice à tirer de l'assurance par rapport aux outils conventionnels qu'ils mobilisent déjà dans leur contexte. Au-delà de la sécheresse, ils sont exposés à de nombreux autres aléas et doivent faire face à différentes urgences alors que leurs moyens d'existence apparaissent parfois limités.

Plus particulièrement, en ce qui concerne la gestion des risques associés à la sécheresse, nos données suggèrent une combinaison de stratégies techniques, financières et non financières, utilisées selon leur disponibilité. Ces stratégies peuvent être classées en « stratégies de prévention », visant à réduire la probabilité d'occurrence du risque, en « stratégies d'atténuation », c'est-à-dire qui réduisent l'impact d'un risque, et en « stratégies de réaction », qui réduisent l'impact du choc. Le tableau 4 (Dandé) et la figure 4 (Tikan) ci-dessous renseignent des différentes stratégies identifiées dans les villages, et parfois la part des unités de production qui les adoptent (cas de Tikan).

Plus généralement, la stratégie d'évitement de la sécheresse concerne l'aménagement des parcelles de production et l'adaptation des pratiques culturales. Elle concerne les agriculteurs rapportant n'avoir pas connu ou peu la sécheresse au cours des dernières années précédant les entretiens. Ces agriculteurs sont notamment du type T3. Ils sont très nombreux à avoir bénéficié d'une formation et/ou encadrement. L'aménagement des cordons pierreux permet de limiter la vitesse des eaux de ruissellement et donc de maintenir l'eau dans les parcelles de production. L'adaptation des pratiques culturales consiste en un semis en humide du sorgho et du mil. En effet, cette pratique permet d'améliorer l'infiltration des eaux de pluies dans le sol et la capacité de rétention en eau des sols.

Tableau 4 : Récapitulatif des stratégies de gestion recensées dans la zone de Dandé

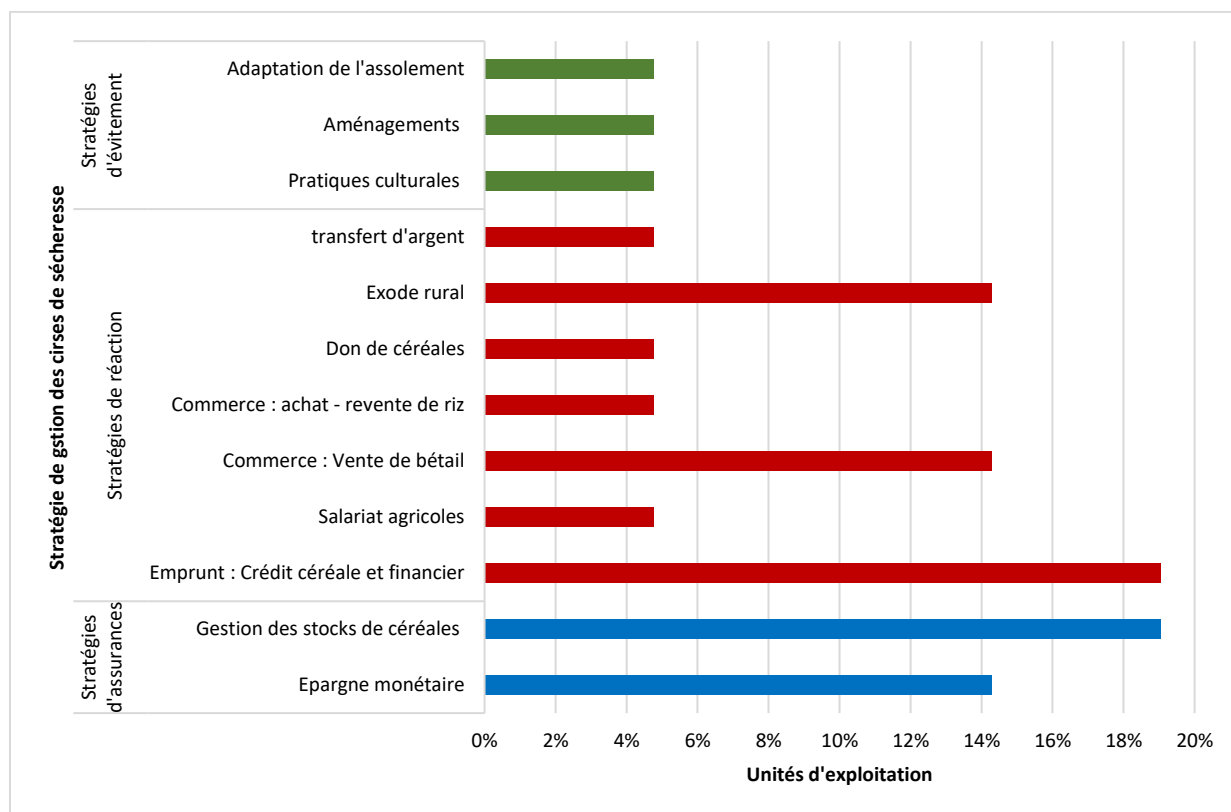
Types de stratégies	Actions ex-ante	Actions ex-post
Réduction	Décaler les semis, utilisation de variétés à cycle court, dispersion des parcelles dans l'espace, diversification des espèces cultivées, aménagement de diguettes, cordons pierreux, labours orientés, surveillance des champs contre les animaux, utilisation de pesticides et d'insecticides, rotations culturales, respect de l'hygiène, vaccination et suivi médical des animaux	
Assurance	Diversification des activités, épargne animale, épargne monétaire, Assurance Récolte Sahel, stockage des récoltes, caisse nationale de sécurité sociale, réseau social, connaissance en médecine traditionnelle	Compensation de la perte de revenu sur une activité par le revenu d'une autre activité, vente d'animaux, utilisation de l'épargne, indemnisation de l'assurance, utilisation ou vente des stocks, soutien du réseau social, utilisation des connaissances en médecine traditionnelle.
Réaction		Réduction de la consommation et des dépenses alimentaires et non alimentaires, vente de biens, emprunt, migration, non remboursement des emprunts, soutien du réseau social, traitement curatif des animaux.

Source : Auteur, données recueillies dans le village de Dandé

En plus des stratégies ex-ante, une grande majorité des agriculteurs adoptent des stratégies dites de réaction en termes de gestion des effets de la sécheresse. Toutefois, les unités de production, en fonction de leurs spécificités économiques n'adoptent pas les mêmes les stratégies. En effet, il existe une relation entre les systèmes d'activités et les stratégies de gestion des risques de sécheresse. Plus le système d'activité d'une unité de production est diversifié et rémunérateur, plus celle-ci mobilise ses économies pour faire face à une crise de sécheresse. Ainsi les agriculteurs de type T3 les plus équipés, généralement nantis, sont concernés. Ils utilisent des revenus de commerce pour l'achat de vivres compensatoires. Les agriculteurs de type T1 voire T2 adoptent davantage les stratégies ne mobilisant pas ou peu d'économies ou de commerce,

mais plutôt la gestion de stock (lissage de la consommation), le salariat agricole, l'acceptation de dons de céréales, l'endettement (financier et céréalier), l'exode rural afin de limiter le choc de la sécheresse sur leurs moyens d'existence.

Figure 4 : Des stratégies de gestion des crises sécheresse et leur importance relative (%) à Tikan



Source : Auteur, données recueillies dans le village de Tikan (2015)

Ainsi, à la fois pour les plus nantis et les plus démunis, au vu de leur situation de vulnérabilité et le coût financier a priori peu élevé des systèmes d'auto-assurance et de solidarité, associé au peu de valeur ajoutée perçue du nouveau dispositif par certains, l'assurance (ARS) apparaît peu incitative. Ils perçoivent la prime d'assurance comme une épargne perdue (en cas de quantité de pluie suffisante) et préfèrent, pour bon nombre, en cas de nécessité, opter pour des outils conventionnels de gestion de risques en s'appuyant parfois sur leur réseau ou capital social au sein duquel existent des systèmes d'assistance mutuelle et de solidarité qui présentent de nombreux avantages (FAO, 2013)⁹. Par conséquent, ces derniers ne se donnent pas le temps

⁹ Les familles des petits exploitants font partie de réseaux sociaux dans le cadre desquels l'assistance mutuelle et la réciprocité se traduisent par des investissements collectifs (principalement par des échanges de travail) et des systèmes de solidarité. Elles participent aussi – lorsque la liberté politique le permet – à des organisations de producteurs ruraux et des associations de développement local afin d'améliorer la fourniture de services, notamment l'accès aux marchés, le pouvoir de marché, l'accès aux avoirs productifs et la capacité de se faire entendre dans les débats sur les politiques publiques (FAO, 2013).

d'apprendre du processus pour un jour devenir souscripteur de l'assurance, sauf probablement ceux ayant un besoin urgent de crédit qui tomberait en période de campagne agricole.

5. Conclusion et quelques enseignements tirés

Dans ce papier, à travers une approche qualitative, nous avons cherché à expliquer, pourquoi malgré les bienfaits supposés de l'assurance récolte au Sahel (ARS), le niveau de souscription est très bas. Les informations collectées auprès certains producteurs assurés et non assurés rencontrés dans certains villages au Burkina Faso ainsi que le croisement avec des informations issues de la revue bibliographique permettent quelques commentaires voire quelques hypothèses.

Premièrement, considérer l'ARS aujourd'hui comme une innovation est délicate, car malgré plus de 9 années de mise en œuvre, le dispositif semble avoir une portée limitée. Elle est dans une phase d'incitation. La phase d'appropriation est loin d'être atteinte...ce malgré le fait que la phase d'institutionnalisation tendant à régir les pratiques a été formalisée par le législateur¹⁰. Néanmoins, la volonté de déployer l'assurance agricole au Burkina Faso est sans nul doute une réalité chez les promoteurs d'assurance récolte au Sahel. Elle s'est souvent traduite par des évolutions successives du dispositif – sur le nombre et la nature des spéculations couvertes (maïs puis autres céréales, puis maïs-céréales plus coton), la durée de couverture (l'augmentation de la durée de couverture passant de 50 à 100 puis à 110 jours), l'abandon de l'évapotranspiration (liée à la quantité de pluie disponible en fonction des phases de développement des plantes) comme fondement de la mesure des sinistres, au profit d'une estimation assez technique de la pluviométrie voire la combinaison des deux, la baisse des indemnités de 100 à 80 % des dommages, etc. – afin de la rendre plus attrayante et plus adaptée au contexte spécifique des acteurs.

Deuxièmement, ces efforts, compris par les promoteurs de l'assurance comme le résultat d'un dialogue entre l'assureur et les agriculteurs, se sont souvent traduits par la formulation de services financiers associant (obligation) l'assurance et le crédit comme le témoigne la logique tirée de la question suivante (et les réponses données) exprimée par le responsable de Planet Guarantee : « *“Quels sont vos risques ?”, la majorité des producteurs place en premier la sécheresse, puis la qualité, la disponibilité des intrants et les prix. “Quels sont vos besoins en cas de sécheresse ?” Dans ce cas, la principale réponse est : un crédit. Car la sécheresse entraînant la perte de toute ou partie de sa récolte, l'agriculteur ne sera pas en mesure de rembourser le crédit qu'il a contracté pour acheter ses semences* » (Spore, 2013). Ce raisonnement, et la réponse associée, qui a été de rendre obligatoire l'assurance agricole lorsque l'agriculteur sollicite un crédit agricole, pose en réalité la problématique de la compréhension des besoins agriculteurs à travers l'interprétation que l'on en fait. En effet, si les agriculteurs exposent leur inquiétude pour le crédit en cas de sécheresse, comme le rappelle Olivier Laboue, président de PlaNet Guarantee dont les propos sont repris par Spore (2013), ce n'est pas pour

¹⁰ Ce qui a été le résultat de la modification du cadre réglementaire pour prendre en compte la spécificité des « microassurances » (CODE CIMA Avril, 2015).

autant qu'ils souhaitent que le crédit et l'assurance soient obligatoirement liés. Vouloir le crédit pourrait signifier qu'ils ont une crainte que le crédit ne se renouvelle pas. Dans ce cas, pour ces agriculteurs, une simple annulation du crédit dans des situations extrêmes comme la sécheresse à travers un fonds de calamité peut être une voie à ne pas négliger au contraire du paiement d'une prime d'assurance ou d'une proposition de produit financier qui consisterait à compliquer voire à renchérir le coût du service financier final au producteur altérant leur envie de solliciter le crédit ou l'assurance indépendamment ou par choix de les combiner.

Troisièmement, les différentes situations décrites ainsi que les éléments de facteurs associés montrent véritablement la complexité de la diffusion de l'assurance dans les villages. Ainsi, connaissant mieux leurs moyens d'existence, certains agriculteurs adoptent des postures classiquement rationnelles, considérant l'espérance de gain comme trop aléatoire, d'autres des comportements d'attentisme, car confrontés à des situations marquées de nombreuses incertitudes. Ainsi la référence à un certain nombre de repères ou de critères impliquant parfois un jugement de valeur, en tant que convention à l'œuvre dans le contexte, participe au choix du comportement qu'adopte chaque agriculteur face à l'assurance. En outre, l'observation et les échanges avec les acteurs sur le terrain montrent que, si les différents cas présentés sont effectivement identifiables, les situations qui ressortaient le plus souvent sont celles qui traduisent la méfiance vis-à-vis du dispositif assurantiel. Leur inquiétude, notamment en ce qui concerne les moins nantis ou les plus vulnérables, se fonde aussi sur le risque de voir l'ARS affecter l'équilibre déjà fragile entre leurs moyens d'existence personnels et leur capacité à mobiliser leur réseau d'assistance mutuelle et de solidarité. Cependant, l'effort de simplification dans ce papier autour de trois groupes de situations ne doit cacher l'hétérogénéité des situations au sein de chaque groupe dont les déclinaisons peuvent apporter des informations complémentaires à la compréhension des dynamismes à l'œuvre dans les villages autour des moyens d'existence et la possibilité de faire appel à l'assurance (ARS) pour faire face au risque sécheresse.

En ce qui concerne l'ARS, s'il est vrai que des efforts furent réalisés tant dans la sensibilisation que dans l'évolution du dispositif technique, il faut aussi reconnaître que nombreux des éléments de cette évolution ne prennent pas en compte la diversité des besoins des agriculteurs dans le cadre de la sécurisation de leurs moyens d'existence. Ces évolutions se font quasiment en marge de nombreux agriculteurs pourtant censés prendre cette assurance pour se prémunir contre le risque sécheresse. De notre point de vue, il y a un intérêt majeur à associer davantage les producteurs au projet de développement et aux évolutions du dispositif de l'assurance agricole à travers une approche beaucoup plus participative permettant de tenir compte de leurs réalités spécifiques, qui restent largement méconnues. Parmi tant d'autres spécificités, trois dimensions sont à considérer :

- Une innovation tendant à combiner des réflexions technique et non technique afin d'améliorer le dispositif d'indemnisation de l'assurance. En effet, l'accent était davantage mis sur une dimension trop technique, ce qui interpelle la manière de présenter et d'expliquer l'ARS aux producteurs. Un producteur se pose la question suivante : « *comment font-ils pour savoir s'il y'a sécheresse ? [...] Ici nous, on se dit que si tu as de la chance, la machine peut te choisir et tu seras indemnisé ...* ». Cette interrogation d'un producteur

rencontré en juillet 2015 au Burkina Faso dénote d'une perception confuse du dispositif de l'ARS, notamment en ce qui concerne le déclenchement du processus d'indemnisation, compris comme une source de mystification de l'espérance de gain provoquée par une confusion et la difficile compréhension des méthodes de calcul des indemnités en cas de sinistres, causant des frustrations au sein de certaines communautés villageoises.

- Une volonté de mieux comprendre et interpréter les mécanismes sociaux de protection contre les risques agricoles et non agricoles inhérents au quotidien des producteurs et le maintien voire le renforcement de l'équilibre que procurent les réponses sociales spontanées à travers la mobilisation des systèmes d'auto-assurance et de solidarité multiforme. L'accumulation d'expériences en matière de gestion de risques, traduisant une confiance plus forte dans les mécanismes habituels d'auto-assurance pour la sécurisation des moyens d'existence, rend difficile la diffusion de l'ARS. Entre autres, l'explication du mécanisme à travers la prime/cotisation d'assurance comme une épargne perdue, en cas de pluie abondante, n'aide pas à encourager les agriculteurs à souscrire, mais les conduit à avoir une préférence pour la liquidité à court terme et la mobilisation des instruments de gestion de risques contre la sécheresse ex-post.
- Une meilleure maîtrise de la stratégie de communication fondée sur les réalités techniques du dispositif et du contexte en plus d'une sensibilisation plus accrue, mieux ciblées, plus explicites et réalisée pendant des périodes adaptées pourraient aider à créer un meilleur engouement : des agriculteurs ne comprennent pas pourquoi l'assurance est vendue au début de chaque campagne agricole, où ils n'ont pas le temps d'assister aux réunions de sensibilisation et de formation à l'ARS.

Par ailleurs, dans cette dynamique de diffusion de l'ARS, il faut souligner que le regard du praticien n'est pas le même que celui des producteurs qui dans leur rationalité vont chercher à comparer les coûts et les avantages liés à l'utilisation du nouvel instrument de mitigation de risque qu'est l'ARS et les coûts liés à la mobilisation du réseau social. Il est important d'admettre que ce processus de diffusion de l'assurance reste complexe, subit la lenteur de la nécessité d'un apprentissage local et social et engendre des coûts élevés de transaction et de diffusion de la technologie. Comprendre et intégrer cela, notamment en tenant compte des moyens d'existence des agriculteurs, ne serait-ce que partiellement, aidera à améliorer la diffusion de l'ARS auprès des producteurs.

Références bibliographiques

De JANVRY A, SADOULET E, KYLE E, DAR M (2015), L'adoption des technologies agricoles : Quelles leçons tirer des expérimentations de terrain ? « Revue d'économie du développement », 2015/4 Vol. 23, pp.129-153.

FAO. (2013), Résumé du rapport Paysans et Entrepreneurs : Investir dans l'agriculture des petits exploitants pour la sécurité alimentaire, Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Quarantième session, Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, 7-11 octobre 2013, Rome (Italie), 13p.

KOLOMA Y. (2016), « L'assurance récolte au Sahel : un mécanisme incitatif pour le financement des petites unités de production au Burkina Faso ? », Techniques Financières et Développement 2016/3 (n° 124), p. 117-130.

PETIT S. (2015), Faut-il absolument innover ? À la recherche d'une agriculture d'avant-garde, Courrier de l'environnement de l'Inra n° 65, mars 2015, 10p.

SPORE. (2013), « Assurance indicielle : une réponse face aux risques » in SPORE N° 164 – Juin-Juillet 2013, pp13-19.

STOPPA A, DICK W. (2018), Assurance agricole au Burkina Faso : défis et perspectives, Rapport de recherche, OXFAM, 01 Mars, 68p. DOI : 10.21201/2018.3248

ANNEXES

Tableau A 1 : Evolution du taux de souscription de l'ARS dans des caisses villageoises APFI au Burkina

Année	2011	2012	2013	2014	2015
Caisse villageoise					
Tikan	-	3,1%	5,3%	7,3%	5,3%
Lah	11,3%	8,5%	10,1%	7,9%	8,9%
Poundou	4,0%	0,7%	4,7%	3,0%	9,9%
Ensemble 3 CV	7,6%	4,2%	6,7%	5,8%	8,0%

Source : Calcul auteur à partir des données issues du SIG APFI (Koloma, 2016)

Encadré A1 : Spécificités des systèmes de production

Le secteur agricole est caractérisé par des systèmes de cultures extensifs, avec une corrélation entre la surface et le niveau d'équipement. Nous pouvons identifier trois (3) types d'unités de production :

Tableau A2: Caractérisation des unités d'exploitation

Types	Surface moyennes	CARACTERISTIQUES		
		Niveau d'équipement	Taille	
			Ménages	Actifs
T1	4 ha	Sans équipement	1	3
T2	8 ha	Faiblement équipé	2	4
T3	15 ha	Bien équipé	3	9

Source : Auteur, à partir des données recueillies à Tikan (2015)

Le type T1 représente 15% de notre échantillon. Dans ce groupe de producteurs, les exploitants sont pour la grande majorité, constitués de femmes (75%). De par leur niveau d'équipement, les exploitations de ce groupe empruntent du matériel agricole auprès de leur époux ou d'autres exploitations en échange de leur force de travail (travaux de labour, d'entretiens...). Ce sont les exploitants les plus faibles aussi en termes de surfaces cultivées, avec 3ha en moyenne. La surface moyenne réservée au coton n'atteint pas 1ha. L'âge moyen est de 36 ans. Aucun producteur n'a fréquenté l'école.

Le type T2 représente 40% des unités d'exploitation de notre échantillon. Faiblement équipées, ces unités disposent d'au plus un matériel agricole pour l'essentiel, et font également de la complémentarité (matériel agricole en échange d'une force de travail) pour effectuer certains travaux. Elles exploitent moins de quatre (4) hectares de coton sur un total de 8ha de terres emblavées. Agés de 32 ans en moyenne, près de la moitié de ces producteurs sont lettrés et alphabètes.

Le dernier type d'unité d'exploitation identifié, T3, représente 45% de notre échantillon. 50% des exploitants de ce groupe sont lettrés, et âgés de plus 35 ans. Les unités d'exploitation de ce groupe sont les plus équipées et exploitent les plus grandes surfaces avec en moyenne 15ha par unité de production. Aussi, les surfaces de coton sont grandes, en moyenne 6ha par unité de production. On note ainsi une corrélation entre les facteurs de production (terre, équipement et main d'œuvre) et la surface du coton dans l'assolement. Ce groupe T3 se singularise également par l'activité d'élevage pratiquée dans certaines unités d'exploitation. Un chef d'exploitation sur deux pratique de l'élevage. Il s'agit d'élevage de bœufs, de mouton, de chèvre et de volaille. Aussi, plus de la majorité des producteurs de ce groupe ont bénéficié d'une formation (ou encadrement) agricole. Dans le village, environ 90% des producteurs ayant bénéficié d'une formation (ou encadrement) agricole appartiennent à ce groupe).

De l'analyse de ces données, il apparait que ces résultats corroborent bien avec ceux observés au plan national. En effet, au Burkina, toute spéculation confondue, la superficie globale emblavée est de 8,41ha (avec des minima de 2,94ha) dont de l'assolement est occupé par le coton (Guissou et *al.*, 2012). Les types d'unité d'exploitation T1 et T2 sont bien les plus représentatives à Tikan. Aussi, le sous-équipement n'est pas une particularité du village de Tikan. Au Burkina, près d'un tiers des exploitations agricoles demeurent en culture manuelle, et 44% d'entre elles possèdent au moins un animal de trait et une charrue, selon Guissou et al (2012).